avait-il prononcé cette courte prière qu'un grand mouvement se fit parmi les sauveteurs. A bord du trois-mâts norwégien, les matelots s'écriaient : du secours par ici... et plusieurs petits canots disparurent derrière le navire. Le corps évanoui de la femme De Wachter, tenant toujours son enfant dans les bras, venait d'apparaître à la surface de l'eau.

» Le batelier Kennis, de Niel, réussit à prendre la malheureuse à son bord. Les cœurs de la mère et de l'enfant battaient encore; ils étaient restés dans l'eau pendant cinq minutes.

» Quant aux trois autres enfants, ils sont noyés; c'étaient trois petits garçons âgés de 3, 4 et de cinq ans.

» L'infortunée mère ne sait rien du sort de ses enfants. »

COMMENT LES LIBRES-PENSEURS RESPECTENT LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. — On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

Il n'est bruit à Malonne (Belgique) que d'un acte excessivement odieux dont un jeune homme de cette commune s'est rendu coupable dans la journée du jeudi. Sa mère se trouvant à l'extrémité, le curé de la paroisse voulut se rendre auprès d'elle pour la préparer à mourir comme elle avait vécu, en bonne chrétienne. Mais il ne put franchir le seuil de la demeure, le fils de la moribonde se trouvait là, menaçant le prêtre de le terrasser s'il persistait à vouloir se retirer auprès de sa mère. La pauvre femme a succombé sans les secours de la religion.

Horror! Horror! Horror!

(SHAKESPEARE).

Faits Divers

— On écrit de Thionville, le 29 mai, à la *Gazette de Lorraine* (officieuse) :

« La maladie dont un grand nombre de soldats de notre garnison sont atteints prend une tournure alarmante. Presque journellement l'hôpital militaire reçoit de nouveaux pensionnaires, et chez tous on constate des symptômes presque identiques. Plus de soixante-dix sont morts hier. Les constatations médico-légales ont démontré à l'évidence que les malheureux ont succombé à la trichinoise. Interrogés par le médecin, les malades ont déclaré qu'ayant acheté dans une charcuterie de la ville de la viande de porc crue hachée, ils se sont trouvés indisposés presque aussitôt après l'avoir mangée.

» L'enquête qui a été ouverte par les soins de l'autorité se poursuit activement. »

— On mande de Louhans, Saône et Loire : — A la suite des pluies d'hier et de cette nuit, les rivières la Salle, le Solnan, la Seille sont débordées. Les routes de Cuiseaux et Tournus sont coupées. On a des craintes pour le pont en construction.

— Le paquebot *City of Brussels*, de la Compagnie Inman, parti de New-York le 21 avril, et dont l'hélice s'était brisée deux jours après, est arrivé hier, mardi, à Liverpool, après avoir fait à la voile cette longue traversée. Il est entré dans le Mersey conduit par deux remorqueurs.

— Les journaux de Lyon signalent un événement tragique qui a excité quelque émotion dans le quartier des Terreaux.

De vives altercations avaient lieu, depuis quelques jours, entre un agent d'affaires nommé Simonet, demeurant rue d'Algérie, 13, et sa fille, âgée de 20 ans, à propos d'une union à laquelle le père s'opposait.

Mardi, à la suite d'une scène violente, le père, armé d'un revolver, entra dans un salon où était sa fille et lâcha un coup de son arme dans la cheminée, puis se tournant vers elle, lui dit :

— Il reste dans cette arme cinq coups, ils sont pour toi, il faut te préparer à mourir.

La jeune fille, affolée, enferma son père dans le salon, puis se réfugia dans sa chambre à coucher, où elle prit à la hâte un drap de lit, qu'elle lia à l'espagnolette de la fenêtre et voulut descendre du troisième au deuxième étage.

Mais le drap lui échappant, elle tomba sur une femme âgée de cinquante à soixante ans, qui eut la colonne vertébrale brisée et la jambe droite fracturée.

Mlle Simonet fut relevée sans de graves blessures.

Elle porte sur la figure des traces très apparentes des mauvais traitements qui lui ont été infligés par son père. Son état n'inspire aucune inquiétude.

Simonet a été arrêté.

— C'EST PEUT-ÊTRE VRAI. — Il y a quelques années, le docteur Jacobus fleurissait à l'Université de Bonn. Cet illustre médecin fut l'un des premiers savants qui s'occupèrent de la vivisection. Dans la crainte qu'un intrigant ne profitât du fruit de ses études, le bon docteur avait construit, dans sa propre maison, une sorte de laboratoire, et là, chaque matin, assité seulement de deux disciples fidèles, il pratiquait ses sanglantes opérations. Les chiens, les chats, les chevaux hors d'âge étaient ses sujets de prédilection.

Les pauvres bêtes, muselées, entravées par de fortes liens, subissaient l'amputation d'un membre, suivie tout aussitôt d'un pansement spécial. Quelques semaines après, quand la mutilation n'offrait plus de traces, le sujet était empoisonné, car il fallait qu'on expliquât scientifiquement les mystères de la guérison.

Le docteur Jacobus comptait parmi ses familiers un énorme orang-outang amené du Congo par d'audacieux explorateurs. Ce fils de l'équateur, malgré sa force redoutable, périssait de phthisie et peut-être aussi de chagrin.

On ne se méfiait pas de lui, car il avait le caractère très doux, et le docteur enchanté d'un cas d'observation aussi rare, le laissait vaquer librement dans son habitation. Parfois même Jocko assista d'un air grave aux essais de vivisection.

Un jour d'été, comme ses élèves étaient en retard, Jacobus pénétra seul dans son laboratoire. A peine avait-il refermé la porte, qu'il se sentit saisi à plein corps et renversé sur une table. Il voulut crier, mais un bâillon fut posé sur sa bouche. Il voulut lutter, mais des courroies le fixèrent sur la planche. En un tour de main, il fut dépouillé de ses vêtements, puis alors, dans ses membres palpitants, au hasard, des instruments de chirurgie se promenèrent en tous sens.

Quand les disciples arrivèrent, le docteur Jacobus avait été disséqué par l'orang-outang qui crut sans doute, dans sa candeur, avoir suffisamment vengé les chats, chiens et chevaux mutilés sous ses yeux.

Jocko, souriant d'un air sauvage, mourut le soir même de son forfait.

UN NOUVEAU DANGER D'EMPOISONNEMENT POUR LES ENFANTS. — Les poupées en caoutchouc et l'oxyde de zinc. Généralement, quand vous mettez quelque chose entre les mains d'un enfant, il n'a rien de plus pressé que de se fourrer ladite chose dans la bouche. Si c'est une poupée en carton, il lui mange la tête ; j'en observais un, l'autre jour, dans le square, qui se régalait de sable à poignées ; impossible de le détourner de cette friandise indigeste, à moins de le prendre sur les genoux. Il avait peut-être huit mois, et ce n'était certes pas la faim qui lui dépravait ainsi l'appétit.

Souvent, le petit bonhomme cherche simplement un corps contre lequel il puisse comprimer ses gencives, au moment de l'éruption des dents, ce qui facilite la sortie de celles-ci. Mais enfin, quelque soit la véritable raison de ce dévergondage alimentaire, le fait est réel, et vous savez comme l'autorité publique se préoccupe d'interdire l'emploi des couleurs vénéneuses dans la fabrication des jouets. Eh bien, on a beau prévoir le danger et le poursuivre sous une forme, il reparaît sous une autre.

Ainsi, depuis un certain temps déjà, on fabrique, pour les enfants, des poupées en caoutchouc. Pour le dire en passant, l'industrie est arrivée à faire en ce genre des choses très curieuses. On achète donc de ces poupées et on les donne aux marmots en se disant :

— Ah ! il n'y a pas de danger que cela leur fasse du mal, c'est du caoutchouc.

C'est précisément là l'erreur. Il paraît que la plupart des objets en caoutchouc renferment, entre autres impuretés, beaucoup d'oxyde de zinc — un poison, comme chacun sait. A Berlin, dernièrement, on citait une petite fille à laquelle sa mère avait acheté une poupée de ce genre ; la petite, bien entendu, n'eut rien de plus pressé que de lui sucer la tête avec acharnement, puis elle tomba malade, présentant tous les symptômes d'un empoisonnement.

On fit l'autopsie de la poupée, ou plutôt on la plongea dans du vinaigre, où elle se recouvrit bientôt d'une croûte, qu'on soumit à l'analyse ; sur un poids de 0 grammes 7325, on trouva 0 gr. 4446 d'oxyde de zinc, soit environ 61 pour cent. Une autre partie, soumise à la calcination, donna 62 gr. 64 de cendres où dominait encore le zinc, avec du fer, de la chaux, de l'acide phosphorique, etc.

Vous comprenez que le fait attira l'attention de ce côté et qu'on commença à se méfier des poupées en caoutchouc; alors, les marchands accompagnèrent celles qu'ils vendaient de cette note : *Complétement inoffensive pour les enfants*. Elles étaient si complètement inoffensives, que la première qu'on voulut soumettre à l'analyse, prise au hasard, ne renfermait guère que 58 0/0 d'oxyde de zinc, en poids.

Je ne crois pas qu'on se soit encore préoccupé sérieusement en France, de ce danger ; mais vous avouerez que la question vaut la peine d'être prise en considération ; on empêche de vendre des polichinels peinturlurés avec des couleurs au mercure, au plomb ou aux sels d'arsenic ; il faut de même arrêter les poupées à l'oxyde de zinc et les interdire aux enfants.

TRIBUNAUX

C'est hier que le procès de la *Marseillaise* a été appelé devant la 11e chambre du tribunal correctionnel, on sait qu'il s'agit du délit d'offense au président de la république.

Le gérant du journal et l'auteur de l'article cité ont fait défaut.

M. l'avocat de la république prend la parole; il soutient que l'article incriminé inspirépar la calomnie, contient une offense caractérisée envers la personne du président de la république.

Après avoir donné lecture de l'article il conclut à une répression sévère à l'exécution provisoire du jugement.

Le tribunal, jugeant par défaut, condamne Gautier, auteur de l'article, à trois mois de prison, 1,000 fr. d'amende, Vigier gérant, à trois mois de prison et 4,000 fr., et ordonne l'exécution provisoire quanta l'amende.

CHOSES ET AUTRES

Un jeune sous-préfet radical, qui n'a pas encore été destitué profite du conseil de Gambetta pour rester le plus longtemps possible dans sa sous-préfecture.

En attendant l'heure de la révocation, il mène joyeuse vie et se persuade par moments qu'on finira par l'oublier.

Hier, il réunissait dans ses salons nombreuse compagnie. Malgré les efforts du maître de la maison, la société manquait d'entrain ; une gêne visible pesait sur les invités. Personne n'osait aborder la grande question de la révocation et tout le monde y songeait.

Le jeune fonctionnaire, lui, papillonnait toujours, et causait comme s'il eût été inamovible.

Toujours aimable, il se dirigea vers une charmante jeune fille qui paraissait s'ennuyer fortement.

— Eh bien, mademoiselle, lui dit-il, ne ferons-nous pas un peu de musique ce soir?

— Volontiers, répondit-elle.

Et elle alla s'asseoir au piano.

— Mille remerciements ! s'écria le sous-préfet ; jouez-nous quelque chose de gai, de dansant pour dérider ces messieurs ; un morceau joyeux en rapport avec notre situation.

L'ingénue plaqua aussitôt un accord et attaqua vigoureusement... le *Chant du départ*.

Tête du sous-préfet ; mais les invités étaient déridés.

*
* *

Un bourgeois naïf demandait à un agioteur sans vergogne :

Comment avez-vous pu vous enrichir, quand tous vos actionnaires se sont ruinés ?

— Oh ! mon Dieu ! c'est bien simple, répondit l'aimable financier. Toute affaire se décompose en Doit et Avoir ; eh bien ! j'ai toujours mis l'Avoir dans ma poche et le Doit... dans l'œil de mes actionnaires.

*
* *

Le directeur d'un grand journal était profondément occupé à écrire dans son cabinet, la semaine dernière.

(On dit bien : dormir profondément ; pourquoi ne dirait-on pas: écrire profondément ?)

Tout à coup, un individu entré on ne sait comment, se pose devant son pupitre.

Le rédacteur en chef ne le regarde pas et continue à écrire.

— Monsieur... se décide enfin à murmurer l'arrivant.

— Quoi ? que me voulez-vous ?

— Je désirerais faire votre Salon.

Le directeur hausse les épaules et réplique :

— C'est bien... passez dans la pièce à côté ... Surtout ayez soin de ne pas faire trop de bruit.

L'inconnu demeure stupéfait d'être pris pour un frotteur.

C'était un de nos meilleurs critiques d'art.

Logogriphe

Sur huit pieds réunis, je donne la lumière;
En m'arrachant le chef, de l'affreuse misère
Tu trouveras, lecteur, un lâcheux attribut.
Romps mes extrémités, je produis un tribut
Que maint joueur voudrait ravir à la fortune;
Sur quatre, je suis sûr de plaire à tous les [yeux]
Enfin, laissez-m'en trois, j'offre chose com- [mune]
Que méprise toujours un buveur courageux.

Le mot de l'énigme avant-hier, est: *Silence*.

NOUVELLES DU MATIN

St-Pétersbourg, 31 mai.

La nouvelle de la reprise d'Ardahan est évidemment inexacte, puisque les télégrammes d'aujourd'hui, de Tiflis, n'en font pas mention.

Londres, 31 mai.

Chambre des communes. — M. Sandford demande communication des conversations de lord Salisbury avec M. Décazes et avec M. de Bismark, qui ont été omises dans le *Livre bleu*.

M. Bourke répondant à M. Sandford dit que la politique future de l'Angleterre dans les affaires d'Orient, dépendra entièrement des circonstances; mais il ne suppose pas que la Russie, ou une autre puissance puisse songer à établir des conditions de paix sur des bases qui n'auraient pas l'assentiment de toute l'Europe.

Lorsque la question de la paix viendra en discussion, ce sera indubitablement une question européenne. Les puissances européennes auront à considérer qu'elles ont droit à participer à ces délibérations pour garantir l'avenir.

Il refuse de communiquer les conversations demandées, comme ayant un caractère confidentiel, quoique d'une nature non alarmante.

Il ne dit pas si la Russie propose la localisation de la guerre, mais il déclare que l'Angleterre n'a pas repoussé les communications faites par la Russie.

La motion Sandford est retirée.

Nouvelles du soir

Paris, 1er Juin.

Le procureur de la République vient de faire donner citation directe à M. Onfroy, gérant de la *Marseillaise*, à comparaître le 6 juin devant la 8e chambre, à raison d'un article publié dans le numéro du 30 mai, sous la signature de M. Duportal. M. Onfroy est prévenu d'offense envers M. le maréchal, président de la République.

Le gérant du journal la *Lune rousse* est cité pour le 6 juin devant la 8e chambre, à raison de diverses contraventions aux lois sur la presse : publication de dessins non autorisés, défaut de dépôt, de divers numéros, publication des numéros 11 à 25 sans cautionnement.

M. le procureur de la République a saisi M. le juge d'instruction Guillot, d'un réquisitoire tendant à poursuites contre les organisateurs d'une réunion, tenue à Saint-Denis, le 25 mai dernier. M. Chambard, membre du Conseil municipal de Saint-Denis, président de la réunion, et MM. Boyer et Alexandre, ses assesseurs, sont inculpés d'avoir contrevenu à la loi de 1868 en tenant, sous le nom de réunion privée, une réunion publique.

Le même réquisitoire relève contre M. Bonnet-Duverdier le délit d'offense envers la personne de M. le maréchal, président de la République.

Dans son numéro du 31 mars dernier, le journal le *Figaro*, publiait un fait, Paris sous la signature de Jean de Paris.

Le rédacteur de l'article se faisait l'écho de rumeurs relatives à la séquestration d'une fille de vingt-cinq ans, par ses parents, depuis deux ans au moins.

Le lendemain, le journal l'*Evènement* publiait des détails sur le même fait et indiquait même la rue où ce fait ce serait passé.

Le surlendemain, les deux journaux rectifiaient complètement la nouvelle par eux publiée : néanmoins ils ont été poursuivis en diffamation.

Le Tribunal a condamné MM. de Rodays et Adrien Marx, du *Figaro*, chacun en 100 francs d'amende et 100 francs de dommages intérêts ; il a, en outre, ordonné l'insertion du jugement dans les journaux le *Figaro* et l'*Estafette*.

Il a condamné MM. Corra et Gaston Vassy, de l'*Evènement*, chacun à 100 fr. d'amende et 200 francs de dommages-intérêts; il a, en outre, ordonné l'insertion du jugement à leurs frais dans les journaux l'*Evènement*, l'*Ordre* et l'*Echo Universel*.

Les sénateurs de la gauche se sont réunis, hier, chez M. Emmanuel Arago; les différents groupes républicains étaient représentés.

—

La réunion a examiné, sous ses diverses faces, la situation faite au parti républicain par l'acte politique du 16 mai et les différentes éventualités qui peuvent se produire d'ici la rentrée des Chambres et après la rentrée.

—

Hier à 2 heures, M. Gambetta a reçu une députation de la jeunesse des écoles; elle était composée d'une vingtaine de jeunes gens appartenant aux Facultés de droit et de médecine et à diverses écoles de l'Etat, qui apportaient une adresse signée par un millier d'étudiants de Paris. En remettant cette adresse, l'un de ces jeunes gens a prononcé une allocution d'une teneur assez modérée, disant que les étudiants ne veulent pas jouer un rôle politique; mais, qu'ils viennent principalement remercier M. Gambetta des efforts qu'il a faits pour la cause républicaine, pour la liberté religieuse, et pour la libre pensée;

M. Gambetta a répondu :

« De toutes les manifestations qui viennent soutenir le courage d'un homme public, il n'y en a pas de plus touchante que celle de cette jeunesse que vous appelez la réserve de l'avenir...

» La France a pu voir ses finances ruinées, ses armées prisonnières ou dispersées, ses libertés confisquées, son avenir compromis, et il n'en a pas moins été permis de dire : Rien n'est perdu si la génération qui s'élève est bien pénétrée de la liberté de l'esprit et de l'amour de la patrie.

» Je ne veux pas vous associer à la politique militante.....

» Mais, mes amis et moi nous observons avec, satisfaction, l'attitude ferme et patiente de la jeunesse des écoles de Paris, en face du grand combat qu'on avait le droit de croire achevé et qui recommence.

» Nous avons l'air de combattre pour la forme du gouverment? La lutte est plus profonde : elle est entre tout ce qu'il reste du vieux monde, des vieilles castes, des privilégiés des anciens régimes, entre les agents de la théocratie romaine et les fils de 89.

» Nous sommes convaincus, que ce duel ne sortira pas des conditions d'une lutte sur le terrain de la légalité. Quoi qu'on fasse, il faudra bien en arriver au jugement du pays....

» On a voulu effrayer le pays en le menaçant d'une démission....

» Le parti républicain ne manque pas d'hommes éminents qui feraient des présidents de la république très constitutionnels.

» Il y en a un surtout que l'on a vu à l'épreuve, qui a déjà occupé la présidence et qui en est descendu avec une simplicité, un désintéressement, une grandeur qu'on se fera certainement un devoir d'imiter quand l'heure sera venue.

» Attendons avec patience; nous serons délivrés au jour du scrutin.

» Retournez donc à vos travaux; redoublez de zèle, maintenez les études de l'Université au niveau où les ont portées des maîtres illustres.

» Pour moi, je n'ai qu'une ambition : c'est, entouré de mes amis, de préparer, pour la génération qui s'élève, un temps plus facile, plus calme moins chargé d'épreuves.»

—

Le *Soleil* se fait l'écho du bruit qui court aujourd'hui dans les cercles politiques et parlementaires que le comte de Chambord adressera bientôt, à un intime, une lettre destinée à la publicité, dans laquelle il conseillera aux sénateurs légitimistes de voter la dissolution.

—

La querelle survenue au théâtre français à la 2e représentation de Jean Dacier, entre MM. de Madaillac et Crémieux, querelle suivie d'une rencontre, dans laquelle M. Crémieux fut blessé, a eu son dénouement devant le tribunal correctionnelle de Versailles, qui a condamné chacun des combattants à 500 francs d'amende, et les quatre témoins, MM. de Ganay, de Fourtalès, Worms et Cohen à 50 francs de la même peine.

Petite bourse du boulevard :
3 0/0. 69.55 70. 60.
5 0/0 104.45 50, 42 1/2, 47 1/2.
Turc 8.15. 12 1/2.
Egypte 182.05, 181,87.
Italien 67.40. 50, 30.
Chemins 275.
Florins 56 1/2. 7/16.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Guerre d'Orient.

Buckarest, 31 mai, 11 h., s.

On dément unanimement et de la façon la plus catégorique le bombardement de l'hôpital de Widdin par les batteries de Kalafat.

Le tir des batteries roumaines s'est fait en présence des attachés militaires étrangers les colonels Doctoroff et Gaillard, et a été uniquement dirigé contre les forts, le chateau et le camp des Turcs.

L'assertion du comité ottoman excite ici une vive indignation.

De nombreux correspondants de toute nationalité peuvent témoigner des faits et constater l'inexactitude des allégations des Turcs à ce sujet.

Semlin, 30 mai, midi.

Le commandant serbe à Gladova a signifié aux autorités ottomanes à Ardakaleh, forteresse turque sur le Danube, qu'en sa qualité de principauté neutre, la Serbie ne pouvait permettre que le transit par voie d'eau soit interdit par la Turquie et qu'elle se verrait, le cas échéant, dans la nécessité d'avoir recours à la force pour s'ouvrir un passage.

Compiègne, 31 mai.

Aujourd'hui le Congrès archéologique de France a fait une excursion à Compiègne. Une magnifique réception lui a été faite par la Société historique.

Il a visité le Palais et autres monuments.

Londres, 31 mai.

Une grande réunion du parti libéral a lieu, aujourd'hui, à Birmingham.

Ce soir, un grand dîner est offert à M. Gladstone.

De grands préparatifs ont lieu pour lui faire un magnifique accueil.

Ce matin, une conférence des délégués des associations libérales, sous la présidence de M. Chamberlain, a résolu de former une association générale destinée à faciliter l'organisation du parti et à répandre les principes libéraux dans la pays.

Birminghan, 31 mai soir.

Aujourd'hui a eu lieu le meeting annoncé, et dans lequel M. Gladstone devait parler. L'ancien ministre a été l'objet d'une véritable ovation à son arrivée : les affaires ont été suspendues, la ville avait pris un air de fête.

Le meeting était très-nombreux, on évalue à plus de 10,000 le nombre de personnes présentes.

La résolution suivante a tout d'abord été proposée : « la Turquie, par sa mauvaise administration et par les horribles massacres de la Bulgarie, est déchue de tout droit à l'appui de l'Angleterre; celle-ci doit faire tous ses efforts pour obtenir de la Porte le développement des libertés locales, de l'établissement du *self government* dans les provinces turques; et elle doit exiger des garanties contre la continuation de l'oppression actuelle.

Dans son discours pour appuyer cette résolution, M. Gladstone s'est attaché à justifier le mouvement d'agitation dont le parti libéral a pris l'initiative; il a développé cette idée que la politique du gouvernement est une politique fortueuse, toujours prête à dévier du droit chemin, dès que la pression de l'opinion publique, se relachait. Il a déclaré que le pays entier était du coté du parti libéral; et il a demandé la dissolution des chambres; afin que le pays pût le prouver.

M. Gladstone a critiqué très-sévèrement la politique suivie par la Turquie et le système qu'elle a adopté : Il a attribué la guerre actuelle à cette politique qui a détruit le concert européen.

Après le discours de M. Gladstone, la résolution proposée à été adoptée par le meeting.

Londres, 31 mai.

Les bruits mis en circulation, à Paris, au sujet d'une prétendue maladie de la reine Victoria sont de pure invention.

La reine est à son château de Balmoral, en Ecosse, avec la princesse Béatrice. Sa Majesté sort tous les jours en voiture ou à pied.

D'après la *Court Circular* du *Times*, la reine Victoria a fait, hier matin, une promenade à pied avec la princesse Béatrice et elle est sortie en voiture dans l'après-midi avec Lady Erroll et miss Pitt.

Rome, 31 mai.

Le meeting qui avait été convoqué pour aujourd'hui, par le parti républicain, dans le but de protester contre les menées cléricales, a voté une adresse à la démocratie française.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 1er juin, midi.

Le Chambre de Commerce de Paris a refusé de signer l'adresse au Sénat, contre la dissolution du Parlement.

La candidature du duc Decazes au siége de sénateur inamovible est soulevée par la gauche. L'extrême droite légitimiste demande, à son tour, comme compensation, un siége inamovible.

Londres, 1er juin, matin.

Le *Times* dit, que le czar offrirait la paix après la prise de Rutschouk.

Perpignan, 1er juin, 3 h. 50.

Le tribunal correctionnel vient de condamner, par défaut, MM. Elie et Justin Alavail, gérant et rédacteur du *Républicain*, pour offenses envers le maréchal. Le premier, à 15 mois de prison et 1000 francs d'amende ; le second à 2 ans de la même peine et 2000 francs d'amende.

Angoulême, 1er juin.

On signale des troubles, à Ricel et Brie-Larochefoucault, occasionnés par l'établissement d'une croix des *Missions* dans l'intérieur de l'église de ces localités. Trois arrestations ont été opérées.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 31 mai 1877 :

La réponse des primes s'opère à peu près aux cours que nous avions prévus; il y a des liquidations toutes faites d'avance, et les deux derniers jours du mois ne font que remplir des formalités nécessaires au règlement des comptes pour juin, que fera-t-on ? on ne sait encore, mais on prévoit des éventualités et on ne veut pas s'engager.

Les recettes générales ont voulu aller jusqu'à la fin du mois; elles achètent 2.700 de 3 0/0 691 de 4 1/2 et 29.240 de 5 0/0.

On a remarqué que le *Journal officiel*, qui contenait tant de révocations administratives, n'en mentionnait aucune dans l'ordre financier.

Aussi nous félicitons-nous de savoir que nos finances sont si bien gérées.

Les fonds étrangers sont sans variations sensibles, mais presque tous plus fermes ; ainsi les Russes 1870 ont monté à 80, les Florins d'Autriche à 56. Le 5 0/0 Italien, qui avait débuté à 66.70, fléchit à 66,55.

Les Sociétés de Crédit sont un peu délaissées, comme pendant tout le mois; on n'a pas évidemment à s'occuper beaucoup d'elles en liquidations: faisons exception cependant pour les actions du Crédit Foncier, sur lesquelles on se liquidera difficilement à 880, et pour le Mobilier Espagnol, revenu à 430.

Après la réponse des primes, en à un peu baissé.

Les Consolidés viennent en hausse de 5/16.

Le Bilan de la Banque de France, présente sur celui de la semaine précédente les augmentations suivantes :

Encaisse,	augmentation,	19 086,000.
Portefeuille,	id.	64.780,000.
Circulation,	id.	56 170,000.

Compte courant, Trésor créditeur, augmentation, 733.600.

Compte courant, Particuliers, augmentation, 27,278,000.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris

Société Anonyme, capital : 4,000,000

[illegible]

PARIS, 1er juin. — Dépêche de 2 heures

Colza courant	89 25	4 derniers	69 [illegible]
Juin	90 »»	Suc. 88° d., 10/13	73 [illegible]
Juillet-août	90 25	» 7/9 disp.	79 [illegible]
4 derniers	61 25	» bl. n° 3 pour.	81 [illegible]
Lin courant	76 50	Livr. 4 d'octobre	[illegible] »»
Juin	»» »»	Farines 8 m., c.	68 [illegible]
Juillet-août	76 75	Juin	69 [illegible]
Spiritueux cour.	59 25	Juillet-août	69 50
Juillet-août	60 7	Marque Darblay	72 »»

[illegible]

Valeurs.	Cts pr.	Cts du 31 mai
Courcelles-Le	810 »»	[illegible]
Crespin-lez A	151 25	[illegible]
Marly	325 «»	[illegible]
Anneoulin-D.	278 75	[illegible]
St-Aldegonde	[illegible]	[illegible]

COURS DES HUILES DE LILLE DU 1er JUIN

	Huiles d'hectolitre	Huiles d'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	84	83	19 00 20 00
[illegible]	80	80	.. ..
Œillette, goût	.. ..	.. ..	[illegible]
— ordinaire	.. ..	.. ..	[illegible]
Cameline	.. ..	.. ..	[illegible]
Chanvre	.. ..	.. ..	.. ..
Lin du pays	80	.. ..	.. ..
Lin étranger	71 .. 72 ..	.. ..	.. ..

Vente de 27,500 Actions

DE

LA FONCIÈRE

Compagnie d'Assurances contre l'incendie

Capital social: 40 millions de francs

Divisé en 80,000 Actions de 500 Francs

(*Libérées d'un quart.*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

De Marcère, député, ancien ministre, *Président*;

Le comte Frédéric Lagrange, administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la Cie LA PAIX, *Vice-président*;

Aubry (Maurice), administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la Cie LA PAIX;

Buchot, ancien préfet;

Dommartin, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine;

Henry Fould, de la maison Fould frères et Cie;

J. Gautier, de la maison Doñon, Aubry, Gautier et Cie;

Heusschen, propriétaire, ancien adm^r de la Cie LA PAIX;

Le baron Lévasseur, armateur, administrateur de la Banque de France, et de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien adm^r de la Cie LA PAIX;

A. Magne, ancien trésorier payeur général, adm^r du Crédit foncier de France, du Chemin de fer de Paris à Orléans et du Crédit industriel et commercial;

Félix Martin, Dr du Sous-Comptoir des Entrepreneurs;

Edouard Pascal, administrateur du Crédit foncier de France;

Péridon, ancien président de la Chambre des notaires de Metz;

Hilarion Roux, membre de la Chambre de commerce et administrateur de la Banque de France, à Marseille;

Le comte Rozan, propriétaire;

Schérer, sénateur;

J. Siegfried, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris;

Directeur : M. Brisset, ancien directeur de la Cie LA PAIX.

Ces 27,500 actions, provenant du Syndicat des actionnaires du Crédit agricole et du Crédit foncier, sont offertes au public au prix de :

375 fr.

NET A PAYER COMME SUIT :

100 fr. en faisant la demande.

275 fr. le 1er juillet, au moment du transfert des titres.

Les demandes d'actions seront reçues

LES 8 ET 9 JUIN

Au Crédit Général Français

16, rue Le Pelletier, à Paris

ET DANS SES SUCCURSALES:

à Bordeaux, à Lille, à Lyon et à Marseille.

On peut, dès maintenant, transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la Société du Crédit général français, à Paris, ou à l'une de ses Succursales.

On peut se procurer des documents et des statuts aux adresses ci-dessus indiquées.

10725—576